ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

Décision DG n° 2010-202 du 8 octobre 2010 portant nomination d'experts auprès de la commission de cosmétologie mentionnée à l'article R. 5131-3 du code de la santé publique

NOR : *SASM1030925S*

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles R. 5131-3, D. 5321-7 et suivants ;

Vu la décision DG n° 2010-27 du 11 février 2010 portant nomination d'experts auprès de la commission mentionnée à l'article R. 5131-3 du code de la santé publique,

Décide :

Article 1er

Sont nommés experts auprès de la commission mentionnée à l'article R. 5131-3 susvisé, à titre complémentaire pour l'année 2010 :

Mme AVENEL-AUDRAN (Martine).
M. BODIN (Laurent).
Mme CREPY (Marie-Noëlle).
M. FALCY (Michel).
Mme GEORGE-VICARIOT (Marie-Noëlle).
Mme KERDINE-RÖMER (Saadia).
M. LATTES (Armand).
M. LE HEGARAT (Ludovic).
Mme MACHEREY (Anne-Christine).
Mme PENSE-LHERITIER (Anne-Marie).
M. PERDIZ (Daniel).
Mme SELLA (Odile).
Mme VENANT (Annick).

Article 2

La directrice de l'évaluation de la publicité, des produits cosmétiques et biocides est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Saint-Denis, le 8 octobre 2010.

Le directeur général,
J. Marimbert